

La Sous-Préfète

à

Madame et Messieurs les Présidents d'EPCI
Messieurs les Présidents de syndicats de rivières
Mesdames et Messieurs les Maires

Château-Thierry, le 01 août 2022

O B J E T : Entretien des cours d'eau et fossés

Vous voudrez bien trouver ci-après, pour votre bonne information, le lien de deux vidéos relatives à la réglementation concernant l'entretien des cours d'eau et des fossés, accessible à l'adresse suivante :

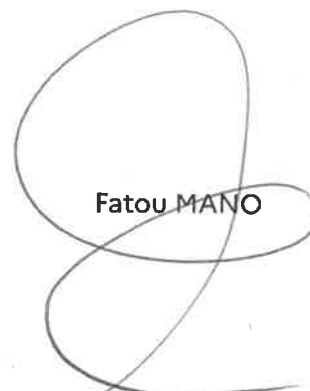
[https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/L-eau/Entretien-des-cours-d-eau-et-des-fosses/Entretien-des-cours-d-eau-et-des-fossesrelatives à la réglementation](https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/L-eau/Entretien-des-cours-d-eau-et-des-fosses/Entretien-des-cours-d-eau-et-des-fossesrelatives%20%C3%A0%20la%20r%C3%A9glementation)

Ces deux vidéos s'adressent aux propriétaires de cours d'eau, qu'ils soient des collectivités, des exploitants agricoles ou des particuliers.

Nous vous joignons également le dernier guide mis à jour intitulé « Entretien un cours d'eau ».

Une foire aux questions sera mise en ligne prochainement sur le site de la préfecture : www.aisne.gouv.fr
Celle-ci reprendra les principales réponses aux questions les plus fréquemment posées.

L'Unité Police de l'Eau de la direction départementale des territoires reste votre contact privilégié, en cas de besoin, à l'adresse suivante : ddt-env@aisne.gouv.fr


Fatou MANO